



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Les Abymes, le mardi 14 mars 2017

Guadeloupe, territoire pionnier de la transition énergétique pour la croissance verte Ségolène Royal annonce deux décisions : l'augmentation de 35 % du tarif de rachat pour le photovoltaïque en Guadeloupe et la création d'un pôle d'excellence pour la géothermie

A l'occasion de son déplacement en Guadeloupe, Ségolène Royal a tenu une réunion sur les enjeux énergétiques du territoire avec le Président du Conseil régional. La Programmation pluriannuelle de l'énergie, le développement des énergies renouvelables en zones non-interconnectées, et la centrale géothermique de Bouillante sauvée par la Ministre en 2016 composaient l'ordre du jour de cette réunion.

I. Programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe :

La programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe, établie par l'État et le Conseil régional, est sur le point d'être adoptée. **La consultation du public, dernière étape avant la validation par la Région puis sa publication par décret, est en cours jusqu'au 25 mars.**

- **Passage de 19 % aujourd'hui à 66 % en 2023 de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.** Conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, la Guadeloupe se dirige vers l'autonomie énergétique en 2030.
- **Étude sur le potentiel de développement des énergies marines renouvelables en Guadeloupe.**
- **Développement de 100 bornes de recharge pour les véhicules électriques.**

II. Développement des énergies renouvelables en zones non-interconnectées :

- **Mise en place d'un tarif d'achat pour le photovoltaïque spécifique pour la Corse et les Outre-Mer** : aujourd'hui, ce tarif est indifférencié entre la métropole et les zones non-interconnectées alors que les conditions d'exploitation sont plus contraintes sur des territoires insulaires.

L'arrêté sera publié dans les prochains jours et permettra un passage du tarif d'achat pour le photovoltaïque de 126 €/MWh à 175 €/MWh (+ 35 %).

- **Mise en place de la priorité d'appel pour les énergies renouvelables sur le réseau électrique des zones non-interconnectées.** Le décret sera examiné jeudi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

III. Guadeloupe, territoire pionnier en matière de géothermie :

L'Alliance mondiale pour la géothermie mise en place pendant la COP21 compte désormais 41 pays membres et 28 partenaires. L'objectif fixé par cette alliance est de **multiplier par 5 la production électrique à partir de cette source d'énergie en 2030 et par 2 la production de chaleur.**

- **Amélioration de 10 % de la production de Bouillante**, seul site géothermique en exploitation des Caraïbes, sauvée par la Ministre en 2016 en permettant l'entrée du spécialiste ORMAT.
- Signature d'une convention avec le Conseil régional pour l'attribution de **100 000 € du Ministère de l'Environnement dédiés à la mise en place en Guadeloupe d'un centre d'excellence sur la géothermie en Caraïbe, en vue de valoriser la ressource importante de l'arc volcanique de cette zone.**

La géothermie est une énergie renouvelable stable, prévisible et compétitive, qui permet de contribuer à l'autonomie énergétique des îles, particulièrement dans la mer des Caraïbes, et de réduire le recours aux énergies fossiles, facteur de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, la Ministre a indiqué avoir inscrit la thématique des énergies renouvelables à l'ordre du jour de la 14^{ème} conférence de Carthagène sur la préservation de la mer des Caraïbes, regroupant 25 pays de cette zone et que Ségolène Royal présidera vendredi en Guyane.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31